

**DÉCISIONS
APD-CSSDM EXTRAORDINAIRE DU
22 AVRIL 2021**



DÉCISIONS de la 10^e Assemblée extraordinaire des personnes déléguées CSSDM
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le jeudi 22 avril 2021 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 10.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté:
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Négociation nationale / Entente de principe

NÉGOCIATION NATIONALE / ENTENTE DE PRINCIPE

- 10.02** Demande de suspension des règles afin de poursuivre l'Assemblée au-delà des 210 minutes prévues, jusqu'à la fin du point « Négociation nationale / Entente de principe ».
- 10.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées CSSDM recommande à l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM d'accepter l'entente de principe du 14 avril 2021 sur la négociation sectorielle et intersectorielle, intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Gouvernement du Québec.

